

# CHARTRE DU BENEVOLAT D'ECPM

## 2015

Créée en 2000, Ensemble contre la peine de mort - ECPM, association loi 1901 - forte de son équipe de salariés, conseil d'administration, bénévoles, militants, a pour objet d'organiser et/ou soutenir tout type d'action en France et à l'international qui permette de lutter contre la peine de mort dans le monde, de promouvoir son abolition universelle et, plus largement, d'œuvrer en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales. ECPM est membre fondateur de la Coalition mondiale contre la peine de mort et créateur et organisateur des Congrès mondiaux contre la peine de mort.

### Nos missions

Notre mission est de **rassembler**, fédérer, renforcer l'ensemble des acteurs - société civile engagée sur le terrain des droits de l'homme, parlementaires, politiques, professions juridiques... - et **d'œuvrer pour un changement politique** en vue d'aboutir, localement et globalement, à l'abolition de la peine de mort. Enfin, nous considérons que, dans les pays rétentionnistes comme abolitionnistes, la **mission de sensibilisation et d'éducation du plus grand nombre à l'abolition** est au cœur à notre action.

### Notre vision

Nous croyons en un monde qui soit conscient de l'inutilité de la peine capitale dans le système pénal et de la barbarie qu'elle fait naître et entretient dans la société.

Nous croyons en un monde qui saura renoncer à une vision radicale et erronée du principe même de justice et, qui, du citoyen au politique en passant par les magistrats ou les religieux, saura dire : *Ensemble Non à la peine de mort !*

### Nos valeurs

**Travailler ensemble, au service de l'humain et pour une action audacieuse vers l'abolition universelle !**

#### **Ensemble**

Comme l'exprime son nom, ECPM considère comme fondamental que l'intégralité de ses actions soient mises en œuvre avec et par les acteurs locaux directement concernés, au nom et au service de l'intérêt collectif.

#### **Humain**

La vie humaine est une valeur universelle et le respect de sa dignité, transcende toutes les spécificités culturelles et religieuses.

## **Justice**

Le premier des droits de l'homme est le droit de vivre dignement et passe par l'égalité de tous devant la loi. L'abolition universelle passe par la reconnaissance d'une justice universelle.

## **Engagement**

ECPM considère que la transformation de l'ensemble des sociétés vers un plus grand respect de la dignité humaine est possible. L'association s'engage à agir en toute neutralité et indépendance des États, groupes sociaux, politiques et autorités morales.

## **Audace**

ECPM met au cœur de son action la capacité collective à innover, à prendre des risques, et à préserver sa réactivité et son dynamisme en toute liberté dans le combat contre la peine de mort.

## **Notre pacte associatif / nos engagements réciproques :**

### **Le bénévole s'engage à :**

- Accepter les principes de l'association et à se conformer à ses objectifs
- Effectuer une période d'essai définie avec l'association
- Participer aux actions dans la mesure de sa disponibilité et de ses envies
- S'informer régulièrement et participer le plus possible aux formations et réunions proposées
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association
- Agir avec sérieux, discrétion et régularité pour l'activité choisie
- Rendre compte des missions assurées
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles, administrateurs et salariés
  
- Respecter les cadres de fonctionnement et la confidentialité des informations internes qui lui sont transmises
- Accepter qu'ECPM puisse faire usage de son image, pour les besoins exclusifs de sa communication interne et externe, à partir de prises de vue effectuées lors de votre participation
- Agir de façon totalement désintéressée, sans pouvoir prétendre à une quelconque rémunération
- S'exprimer au nom d'ECPM seulement avec l'accord d'un responsable de l'association
- Respecter, dans la mesure du possible, un délai raisonnable pour donner fin à son activité
- *Enfin, le bénévole est invité, dans la mesure du possible et sans que cela constitue une obligation, à adhérer à l'association selon les pratiques en vigueur.*

### **ECPM s'engage à :**

- Considérer le bénévole comme un membre d'ECPM à part entière. L'association conserve d'ailleurs le droit d'interrompre l'activité et la mission du bénévole mais, dans la mesure du possible, en respectant des délais d'information raisonnables.

- Informer le bénévole sur les valeurs, les finalités et le fonctionnement de l'association ainsi que les principales actions.
- Confier au bénévole une activité qui convienne à ses envies, ses compétences et ses disponibilités et au regard des besoins de l'association.
- Guider, accompagner le bénévole dans ses missions et assurer gratuitement sa formation par un responsable compétent
- Aider le bénévole à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe en facilitant les interactions et les moments de rencontres conviviaux avec d'autres membres de l'association (bénévoles, salariés, administrateurs)
- Aider le bénévole à valoriser (notamment sur le champ professionnel) son expérience au sein de l'association

Signature du bénévole,  
précédée de la mention  
« lu et approuvé »

Signature du représentant  
de l'association ECPM,  
précédée de la mention  
« lu et approuvé »